



Comité Départemental de Tennis de Table
Des Côtes d'Armor
Maison Départementale des Sports
18 bis, rue Pierre de Coubertin
22440 PLOUFRAGAN

E-mail: comitecdtt22@gmail.com -/- site: <http://www.cdt22.com>

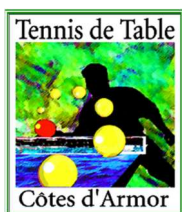
COMITE CDTT22 – TARIFS POUR LA SAISON 2022-2023

TARIFICATION 2022-2023	Part FFTT	Part LBTT	Part CDTT22	TOTAL
AFFILIATION				
1ère année	24,00 €	12,00 €	12,00 €	48,00 €
2ème année	24,00 €	12,00 €	12,00 €	48,00 €
Fusion	75,00 €	96,00 €		171,00 €
Réaffiliation libre	75,00 €	96,00 €		171,00 €
Réaffiliation corpo	75,00 €	42,00 €		117,00 €
REVUES FTT				
Abonnement papier	39,00 €			39,00 €
Abonnement numérique	18,00 €			18,00 €
Papier + numérique	45,00 €			45,00 €
LICENCE Traditionnelle				
Vétérans - Seniors - Juniors	22,15 €	23,50 €	12,85 €	58,50 €
Cadets - Minimes	13,15 €	20,75 €	12,50 €	46,40 €
Benjamins - Poussins	13,15 €	9,50 €	9,80 €	32,45 €
LICENCE Promo				
Vétérans - Seniors - Juniors	7,40 €	7,15 €	7,40 €	21,95 €
Cadets - Minimes	3,50 €	5,40 €	5,20 €	14,10 €
Benjamins - Poussins	3,50 €	5,40 €	5,20 €	14,10 €
CRITERIUM FEDERAL(indiv)				
Vétérans - Seniors	17,00 €	8,50 €	8,50 €	34,00 €
Juniors-Cadets-Minimes	8,00 €	4,70 €	4,70 €	17,40 €
Benjamins-Poussins	8,00 €	4,70 €	4,70 €	17,40 €

Association loi 1901 déclarée à la Préfecture le 10 octobre 1966 sous le N° 0223001386
N° SIRET: 38903583300034 APE : 9312Z

Président: Alain TRICOIRE

Tél : 06 25 18 12 52 / courriel : alain.tricoire@wanadoo.fr



Comité Départemental de Tennis de Table
Des Côtes d'Armor
Maison Départementale des Sports
18 bis, rue Pierre de Coubertin
22440 PLOUFRAGAN

E-mail: comitecdtt22@gmail.com -/- site: <http://www.cdt22.com>

Tarifs CDTT22 2022-2023

1 - Engagements	Aide exceptionnelle	
Engagements en Championnat par équipes Adultes	35€	Gratuit
Engagements Finales par classement	6 €	
Engagements Critériums Départementaux Catégories Jeunes	2 €	
Engagements Critériums Départementaux Catégories Seniors	6 €	
Engagements Critériums Départementaux Catégories Doubles par joueur	3 €	
Engagements Coupe par équipe Vétérans	6 €	
Engagements Individuel Vétérans	5 €	
Engagements Interclubs par équipes Jeunes	5 €	
Engagements Circuit Jeunes/PPP/tournois féminin	Gratuit	
Participation Journée de détection	Gratuit	
Participation aux Stages Départementaux sans nuitée ni restauration par jour et par stagiaire	10 €	
CST Regroupement Poussins Benjamins sans nuitée ni restauration par jour et par stagiaire (15 € dont 5€ pris en charge par le Comité)	10 €	
2 - Amendes		
Absence à l'Assemblée Générale de Septembre	50 €	
Absence à la Pré -AG de Juin	50 €	
1er Forfait en championnat par équipes seniors	28 €	
Forfait Général en championnat par équipes seniors	80 €	
Forfait non excusé en Interclubs jeunes	15 €	
Forfait non excusé aux Compétitions individuelles D22	20 €	
Retard dans l'envoi des feuilles de rencontres	10 €	
Feuille de rencontre non transmise	20 €	
Falsification de la feuille de rencontre	80 €	
Scores non servis sur SPID	10 €	
Détails de la rencontre non servis sur SPID	10 €	

CDTT22 Aides aux clubs organisateurs :

- ⇒ 120 euros par jour + 1,60 euros balles compétitions 3* par table pour toutes compétitions officielles sous la FFTT supérieures à 20 tables utilisées.
180 euros pour un weekend couplé ou 2 jours de suite.
- ⇒ 100 euros par jour + 1,60 euros balles compétitions 3* par table pour toutes compétitions officielles sous la FFTT inférieures à 20 tables utilisées.

Association loi 1901 déclarée à la Préfecture le 10 octobre 1966 sous le N° 0223001386
N° SIRET: 38903583300034 APE : 9312Z

Président: Alain TRICOIRE

Tél : 06 25 18 12 52 / courriel : alain.tricoire@wanadoo.fr



Comité Départemental de Tennis de Table
Des Côtes d'Armor
Maison Départementale des Sports
18 bis, rue Pierre de Coubertin
22440 PLOUFRAGAN

E-mail: comitecdtt22@gmail.com -/- site: <http://www.cdt22.com>

150 euros pour un weekend couplé ou 2 jours de suite.

- ⇒ 70 euros par jour pour toute autre mise à disposition de salles avec tables (balles non-compétitions fournies par le Comité).
Toutes les organisations prévues au calendrier seront maintenues sauf si moins de 2 inscrits.

Aides aux clubs gestionnaires de matériel :

400 € par saison par site.

Vacations des Juges-Arbitre pour les compétitions départementales du CDTT22 :

JA1	: 20 €
JAA, RE	: 25 €
SPIDMAN	: 35 €
JA2/JA3	: 35 €

Frais km pour les réunions CDTT22 et pour les JA sur note de frais :

CDTT22	: 0,25 €/km
LBTT	: 0,25 €/km.

En option : cotisation départementale

Cette cotisation départementale D22 est sur la base du nombre de voix de chaque club lors des élections à bulletin secret, pour financer le recours annuel à l'agence d'Expert-comptable pour l'établissement des comptes et bilans présentés à l'AG du Comité CDTT22.

Valeur du point = 1960 € / 84 voix de clubs = 24 €.

De 3 à 10 licenciés : 1 voix, de 11 à 20 licenciés : 2 voix, de 21 à 50 licenciés : 3 voix,
de 51 à 500 licenciés : 1 voix supplémentaire par 50 ou fraction de 50 licenciés.

Cette cotisation départementale sera annulée s'il y a un bénévole qui prendrait en charge toutes les activités effectuées par l'agence CERFRANCE d'Expert-comptable pour l'établissement des comptes et bilans présentés à l'AG du Comité.

Vacations Gwenn Bozec pour 2022-2023 :

- ⇒ 1H30 : 42 €
⇒ Journée : 180 €
⇒ Semaine : 840 €